

Le programme ambitieux relatif à l'accession de la Chine à l'OMC représente un énorme bond en avant, mais sa mise en œuvre sera passionnante et aura d'énormes répercussions intérieures. Les entreprises canadiennes devront se montrer déterminées, et prudentes, pour poser

d'encre, les télécopieurs, les résistances et les circuits intégrés. Les contingents tarifaires (volumes d'importation) pour le blé passeront de 0,9 million de tonnes en 2000 à 9,6 millions de tonnes d'ici 2004, et le tarif contingentaire sera de 1 %.

Parmi les questions posées : À quoi peuvent s'attendre les banques canadiennes qui ont des bureaux à Hong Kong et à Guangzhou avec l'ouverture des marchés chinois des services financiers? Les nouveaux engagements en ce qui concerne la propriété intellectuelle peuvent-ils protéger le vin de glace VQA canadien qui arrive à Hong Kong et empêcher qu'il soit copié en Chine méridionale? Que signifie l'accession pour les fournisseurs de pommes de terre de l'île-du-Prince-Édouard ou de bœuf de l'Alberta? Quelle approche la Chine et le reste du monde

prendront-ils par rapport aux produits contenant des organismes génétiquement modifiés (OGM) qui entrent en Chine? Quelle sera la position d'une entreprise d'électronique qui offre des produits et des services de soutien, étant donné que les règles d'établissement sont différentes pour les deux en Chine?

Il faut bien réfléchir et bien connaître la situation pour répondre à ces questions complexes, mais les agents commerciaux canadiens sont mieux équipés à présent pour le faire.

Liens utiles

Pour en savoir plus sur la Chine et l'OMC : www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/WTO-CC-f.asp

Pour des rapports d'analyses sectorielles sur l'OMC : www.infoexport.gc.ca puis suivre les liens jusqu'à la page de la Chine.

Pour plus de renseignements sur le gouvernement canadien en Chine, cliquer sur les sites internet suivants :

- Guangzhou — « L'OMC en Chine méridionale : perspective de Guangzhou » : www.canada.org.cn/guangzhou/index.htm
- Hong Kong — www.dfait-maeci.gc.ca/dfait/missions/hongkong/index.htm
- Beijing — www.canada.org.cn/beijing/index.htm
- Shanghai — www.shanghai.gc.ca/
- Chongqing — www.canada.org.cn/chongqing/index.htm

Pour plus de renseignements, communiquer avec la Direction de la Chine et de la Mongolie, MAECI, tél. : (613) 996-0905, téléc. : (613) 943-1068, courriel : pcm@dfait-maeci.gc.ca



Bénéficiaire de l'accession de la Chine à l'OMC

Les agents commerciaux du Canada à votre service

des jalons dans le nouvel environnement économique en pleine mutation de la Chine. Pour profiter de l'immense potentiel qui se dévoile maintenant, les exportateurs canadiens devront aussi disposer de renseignements à jour. C'est là que le personnel qualifié du Service des délégués commerciaux du Canada (SDC) peut être d'un grand secours.

Les fournisseurs de certains des principaux produits et de services canadiens exportés vers la Chine devraient bénéficier de la libéralisation importante du marché qui accompagne l'accession.

Les restrictions qui pèsent sur l'entrée sur le marché seront sensiblement réduites pour plusieurs industries de services, y compris les télécommunications et les services financiers. Bientôt, les banques seront autorisées à effectuer un éventail plus large de transactions en monnaie locale (renminbi - RMB) et les restrictions géographiques seront peu à peu levées pour les banques et les sociétés d'assurances, ce qui leur permettra un plus grand accès aux consommateurs chinois. Les documents d'accession clarifient et améliorent également l'accès des étrangers au marché chinois dans divers autres secteurs de services, dont ceux de l'environnement.

Les tarifs seront considérablement réduits pour la plupart des exportations canadiennes. Ainsi, d'ici 2005, ils seront éliminés pour 251 produits de la technologie de l'information, notamment les stations de base et les commutateurs pour télécommunications mobiles, les ordinateurs, les imprimantes laser et à jet

Le tarif chinois moyen sur certaines pièces d'automobiles en provenance du Canada passera de 21,1 % à 11,5 % d'ici 2006.

Les agents commerciaux du Canada formés pour aider

Ces produits et ces services figuraient parmi les nombreux autres traités pendant les séances de formation de deux jours organisées en novembre dernier pour le personnel du Service des délégués commerciaux du Canada en poste en Chine et à Hong Kong. Ces séances comprenaient des discussions sur les engagements, l'opportunité, les débouchés, les adaptations, les défis et, surtout, ce que tout cela signifie pour les entreprises canadiennes en Chine.

Les séances de formation, qui étaient organisées par la Direction de la Chine du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), étaient dirigées par des spécialistes internes tels que M. Terry Collins-Williams, représentant permanent adjoint du Canada auprès de l'OMC, ainsi que des agents d'Ottawa et de l'ambassade du Canada à Beijing. Parmi les sujets traités figuraient les principes généraux et le cadre de l'accession ainsi que les engagements particuliers qui changeront le cadre commercial en Chine pour un certain nombre de secteurs, dont l'électronique, l'automobile, l'agriculture, le change et les services.

Le contenu des séances et les discussions qui ont suivi reflétaient les préoccupations commerciales des exportateurs qui se préparent à profiter des immenses possibilités qui se présentent maintenant en Chine.

La réforme au Japon

— Suite de la page 1

Le Canada participe activement au processus de la réforme de la réglementation depuis le début et prend acte des progrès accomplis par le Conseil sur certaines questions, en particulier, sur le dernier plan triennal de déréglementation et son récent rapport provisoire portant sur six domaines importants. Le Canada félicite le Japon des propositions prioritaires formulées par ce dernier à l'égard de six secteurs importants, notamment les soins de santé, le bien-être et le soin des enfants, les ressources humaines, l'éducation, l'environnement ainsi que le renouveau urbain.

Encouragé par les initiatives de réforme de la réglementation entreprises par le gouvernement actuel du Japon, et dans le but d'accélérer la reprise économique du Japon, le Canada demande instamment de supprimer les obstacles réglementaires imposés aux investissements étrangers.

Points principaux de l'exposé

Dans le même cadre de suppression des obstacles aux investissements, l'exposé du Canada comporte aussi des commentaires sur les télécommunications, les services financiers, le code commercial, la réforme judiciaire, les services juridiques, la politique de la concurrence, la politique relative au transport aérien et l'énergie ainsi que sur les problèmes particuliers de produits concernant les matériaux de construction, les instruments médicaux et les produits pharmaceutiques et la vérification de la teneur en formaldéhyde des matériaux entrant dans la confection des vêtements pour enfants.

Voici des extraits de l'exposé du Canada : **Télécommunications** — Le Canada encourage les mesures suivantes :

- accès équitable aux terrains et aux installations appartenant aux services publics, ou contrôlés par eux, pour faciliter la construction et l'expansion des infrastructures sur les terres et les installations publiques;
- mise en place d'un système efficace et rapide de médiation et d'arbitrage en

cas de désaccord ou de différend concernant les emprises;

- suppression des prescriptions par trop contraignantes relativement au dépôt de tarifs et d'avis;
- constant respect de la réglementation concernant le transporteur dominant.

Services financiers — Le Canada appuie les efforts déployés par le gouvernement du premier ministre, M. Koizumi, en vue de rationaliser et de privatiser les institutions financières bénéficiant d'un soutien public.

Code commercial — Le Canada demande au Japon d'encourager les entreprises japonaises à incorporer les dirigeants étrangers et de suivre de près les progrès accomplis à ce chapitre.

Réforme judiciaire — Le Canada demande au Japon de renforcer la responsabilisation des organismes administratifs au moyen d'un pouvoir accru des tribunaux pour procéder à un contrôle judiciaire des décisions prises par ces organismes.

Services juridiques — Le Canada demande au Japon d'abolir les restrictions actuelles sur l'emploi et les partenariats entre les avocats japonais et les avocats étrangers et de lever l'interdiction faite actuellement aux avocats étrangers de donner des conseils juridiques sur leur pays d'origine ou sur des tiers quand leurs compétences en ce domaine sont reconnues.

Politique de la concurrence — Le Canada demande au Japon de donner suffisamment de ressources et de pouvoirs à la Japan Fair Trade Commission (JFTC) pour qu'elle puisse s'acquitter de son rôle accru d'autorité compétente en matière de concurrence sur le marché japonais.

Politique relative au transport aérien — Le Canada demande au Japon de revoir la stratégie envisagée pour la nouvelle piste de l'aéroport de Narita en vue de maximiser la capacité de cet aéroport.

Énergie — Le Canada aimerait encourager un meilleur dialogue avec le Japon sur les questions d'énergie et sur le cadre réglementaire.

Produits de construction — Le Canada fait de nombreuses suggestions visant à



faciliter aux exportateurs l'introduction de technologies et de produits nouveaux sur le marché japonais.

Réformes concernant d'autres produits — Le Canada exhorte le Japon à rendre conformes ses procédés d'homologation des instruments médicaux et des produits pharmaceutiques à ceux régis par les normes internationales et à faciliter l'utilisation des données cliniques étrangères.

Le Canada appuie le processus de réforme de la réglementation du Japon et contribue à la reprise économique de ce pays en le faisant bénéficier de sa propre expérience dans ce domaine. Le Canada espère ainsi attirer plus d'entreprises canadiennes et encourager d'investissements canadiens au Japon.

La version intégrale des Commentaires et propositions du Canada au Conseil de la réforme de la réglementation est publiée sur l'internet par le MAECI, Direction du Japon, à : www.dfait-maeci.gc.ca/ni-ka/political/new-dereg-e.asp

Pour plus de renseignements, joindre M^{me} Illya Shimizu, agente des relations avec les médias, ambassade du Canada à Tokyo, tél. : (011-81-3) 5412-6200, poste 3336, courriel : illya.shimizu@dfait-maeci.gc.ca ou M. Jean-Pierre Petit, délégué commercial, Direction du Japon, MAECI, tél. : (613) 996-2467, téléc. : (613) 944-2397, courriel : jeanpierre.petit@dfait-maeci.gc.ca

LE SERVICE DES DÉLÉGUÉS COMMERCIAUX DU CANADA

Faites connaître votre entreprise à l'étranger !

Plus de 30 000 entreprises canadiennes sont membres de WIN. Et vous ? WIN est une base de données confidentielle d'exportateurs canadiens et de leurs champs de compétence. Les délégués commerciaux en poste au Canada et à l'étranger utilisent WIN afin d'aider les entreprises-membres à pénétrer les marchés internationaux. Pour vous y inscrire, faites le 1 888 811-1119. Ou encore, visitez www.infoexport.gc.ca et inscrivez-vous en ligne.

